

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

Délibération n° :

DL 57/2021

Objet :

Approbation du règlement et de la convention-type de redevance spéciale du SIOM

L'an deux mil vingt et un,

Le jeudi 16 décembre 2021,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BERCHON (titulaire CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. LECLERC (titulaire - CPS)
- M. SAUSSOL (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- Mme VALOT (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à Monsieur VIGIER (titulaire - CPS).

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 10/12/2021

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BEAN (titulaire - CPS) - M. BERVEILLER (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) ; M. DEBRAS (titulaire - CPS) ; M. DIDIN (titulaire - CPS) - M. DOBIGNY (titulaire - CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. MAJEUX (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 22
VOTANTS : 23

Monsieur Brice CAHAREL est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL57/2021
Approbation du règlement et de la convention-type de
redevance spéciale du SIOM

Le comité syndical,

Vu la loi du n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et la rationalisation des périmètres d'organisation du service d'élimination des déchets ménagers et à la clarification de son financement,

Vu l'article L. 5212-21 du Code général des collectivités territoriales relatif au transfert de compétence d'élimination et de valorisation des déchets,

Vu l'article L. 2333-78 du Code général des collectivités territoriales relatifs à l'institution de la redevance spéciale,

Vu les articles L. 2224-13, L. 2224-14 et R. 2226-26 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la nature et à la quantité des déchets collectés par le service public,

Vu les articles L. 541-1 et L. 541-8 du Code de l'environnement concernant la définition et la classification des déchets,

Vu la circulaire n°94-35 du 1er mars 1994 définissant les déchets assimilés,

Vu les articles 1520 et 1521 du Code général des impôts relatif à l'assiette de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Vu l'article 57 de la loi de finances rectificative 2015 rendant facultative l'institution de la redevance spéciale,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1er juin 2016,

Vu la délibération n° DL24/2016 du 6 juin 2016 relative à l'institution de la redevance spéciale sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse, modifiée par les délibérations n° DL29/2019 du 25 juin 2019 et n° DL56/2019 du 12 décembre 2019,

Vu le règlement de Redevance Spéciale pour les déchets de professionnels,

Vu la convention-type de Redevance Spéciale pour les déchets de professionnels,

Vu la note de présentation,

Considérant la nécessité pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse de définir des seuils d'exclusion du service public de gestion des déchets auprès d'un producteur non ménager,

Considérant que le SIOM de la Vallée de Chevreuse propose aux professionnels un service de collecte en porte-à-porte du verre sur les communes de Ballainvilliers, La Ville du Bois, Linas et Montlhéry,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le nouveau règlement de la redevance spéciale, qui propose d'élargir la collecte au flux du verre, tel que présenté en annexe,
- **Dit** que cette redevance spéciale s'appliquera aux producteurs de déchets assujettissables dont le volume est compris entre 1320 et 65 000 litres par semaine, tous flux confondus, pour les entreprises et entre 1320 et 80 000 litres par semaine, tous flux confondus, pour les administrations et établissements d'enseignements,
- **Précise** que des conventions stipuleront la quantité de bacs (ordures ménagères, emballages, déchets alimentaires et verre, le cas échéant) mis à disposition du professionnel, la nature des déchets collectés et ceux qui en sont exclus, ainsi que les modalités de facturation,
- **Autorise** le Président à signer toutes les conventions établies entre le SIOM et les professionnels qui définissent les conditions et les modalités de réalisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés,
- **Dit** que le tarif sera révisé annuellement selon la formule de révision votée par délibération du comité syndical,
- **Dit** que les recettes et les dépenses seront imputées sur le budget dit « public ».

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme



Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **28 DEC. 2021**
Affichée le : **28 DEC. 2021**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL57_2021
Date de la décision:	2021-12-28 00:00:00+01
Objet:	Approbation du règlement et de la convention-type de redevance spéciale du SIOM
Classification matières/sous-matières:	1.7
Identifiant unique:	091-200062321-20211228-DL57_2021-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20211228-DL57_2021-DE-1-1_0.xml	text/xml	1281
<i>nom original:</i>		
Annexe DL 57 2021 Reglement de Redevance Speciale 2021.pdf	application/pdf	166008
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20211228-DL57_2021-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	166008
<i>nom original:</i>		
Annexe DL 57 2021 Règlement RS convention-type.pdf	application/pdf	125892
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20211228-DL57_2021-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	125892
<i>nom original:</i>		
dl 57 2021.pdf	application/pdf	152000
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20211228-DL57_2021-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	152000
<i>nom original:</i>		
note présentation DL 57 2021.pdf	application/pdf	104464
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20211228-DL57_2021-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	104464

Cycle Contenu dans l'archivage